

par ailleurs, veiller à partager les avantages de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Donc, les États actuellement dotés d'armes atomiques portent l'immense et la première responsabilité d'en prévenir la dissémination.

Voilà pourquoi nous devons réitérer notre proposition de convoquer une conférence des cinq États dotés d'armes nucléaires, proposition dont la logique me paraît contraignante. Ces cinq États sont, en effet, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. A ce titre, ils détiennent des responsabilités tout autant que leur droit de veto. C'est pourquoi j'ai demandé au secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, d'envisager et de favoriser la tenue de réunions à huis clos de leurs représentants à New York. Au cours de mes entretiens avec le premier ministre Zhao, en janvier, j'ai constaté que depuis ma visite à Pékin, les Chinois paraissent désormais disposés à envisager de tels contacts sans y poser les conditions dont ils avaient fait état précédemment.

Cette idée fera son chemin lentement, bien sûr, comme toute autre idée nouvelle; mais je pense qu'elle finira par emporter l'adhésion des intéressés, car la menace nucléaire comporte des dangers tels qu'accidents, erreurs de calcul, crises, défaillances des systèmes, auxquels les cinq puissances en cause doivent faire face et dont elles assument la responsabilité de gérer de concert. C'est pourquoi, à mon sens, les consultations entre les cinq devraient porter, en premier lieu, sur la gestion des crises, particulièrement en cas d'incidents impliquant des armes nucléaires, et sur l'amélioration des communications en période de crise. Parmi les cinq États dotés d'armes nucléaires, les deux superpuissances possèdent de loin les plus importants arsenaux. Elles assument en conséquence la responsabilité de faire preuve, pour les réduire, du même génie qu'elles ont appliqué à les construire, et elles doivent s'interdire de laisser leur opinion sur la moralité et la légitimité de l'autre entraver une reprise rapide des pourparlers sur le contrôle des armements. Elles doivent absolument revenir à la table des négociations sur le contrôle et la réduction des armes nucléaires stratégiques et de portée moyenne.

Au cours des dix dernières années, les superpuissances n'ont pas signé une seule entente importante sur le contrôle des armements. Pendant la décennie précédente, elles en avaient pourtant conclu une douzaine; elles doivent maintenant poser des gestes pour dissiper la méfiance. Dans ce sens, elles auraient intérêt à sanctionner une entente qu'elles observent déjà; le traité sur l'imposition d'un seuil de limitation des essais nucléaires souterrains.

J'ai accordé beaucoup d'attention jusqu'ici, monsieur le Président, aux relations entre les cinq, à l'environnement bilatéral des superpuissances et aux négociations et conférences multilatérales.

Le processus consultatif que nous offre l'OTAN renforce dans une large mesure notre contribution à ces travaux. L'OTAN est, en effet, une tribune importante pour le Canada, tant en ce qui concerne sa politique nationale que la sécurité collective et la conduite fondamentale des relations entre l'Est et l'Ouest. Lors de la création de l'OTAN en 1949, le Canada avait insisté pour que cette alliance soit non seulement militaire, mais aussi politique, et il continue en toute loyauté de respecter ses engagements envers l'Alliance et ses politiques. Mais toutes les institutions tendent naturellement à glisser sur

L'Adresse—M. Trudeau

la pente de l'inertie à moins que leurs membres ne les vivifient et ne repensent leur orientation.

Je me suis donc réjoui de la décision prise par les ministres de l'OTAN, à leur réunion de décembre, de faire procéder à un examen complet des mesures que l'OTAN peut prendre pour améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Le Canada avait d'ailleurs préconisé une telle mesure à plusieurs réunions au sommet de l'OTAN.

• (1140)

Le dernier examen de ce genre avait été effectué en 1967, à l'initiative de M. Pierre Harmel, ministre des Affaires étrangères de la Belgique. On avait, à ce moment-là, tout comme aujourd'hui, le sentiment qu'un changement s'imposait. L'Alliance avait besoin de se donner une vision de l'avenir et une stratégie politique pour la réaliser. Le document issu de ce travail, intitulé *Les tâches futures de l'Alliance*, marqua une étape importante dans l'orientation de l'OTAN. Il vint répondre, comme nous devons le faire aujourd'hui, aux besoins d'une politique générale pour orienter notre sécurité militaire et lui donner son plein sens.

Les conclusions les plus profondes contenues dans ce document étaient les suivantes:

1. La sécurité militaire n'est pas incompatible avec une politique de détente. Au contraire, l'une et l'autre doivent se compléter.

2. Le travail de réduction équilibrée des forces militaires et les efforts pour enrayer l'instabilité et l'insécurité doivent être intensifiés.

3. Le monde a changé depuis la création de l'OTAN en 1949 et il nous faut, disait-on en 1967, orienter notre action en fonction de notre vision de l'avenir.

4. Chaque membre de l'Alliance a une contribution à y apporter de plain-pied et en consultation avec les autres États qui en font partie.

Monsieur le Président, en dépit d'échecs fréquents, les résultats de cette politique s'avèrent impressionnants, surtout si on les considère dans la perspective actuelle: les règlements interallemands de la fin des années soixante; la promotion bilatérale des liens avec l'URSS par de nombreux pays de l'Ouest, y compris ma propre visite en 1971; les éléments d'un rapprochement entre les superpuissances et l'Acte final d'Helsinki conclu en 1975.

Nous devons aborder la période à venir avec le même esprit de recherche, la même diplomatie créatrice et la même vision prospective.

Le monde a encore changé depuis 1967, voyez-vous! Nous percevons les transferts de pouvoir et l'évolution des mentalités. Et les relations entre l'Est et l'Ouest sont beaucoup plus complexes qu'elles ne l'étaient il y a 17 ans, car les courants d'autarcie, d'interaction et d'interdépendance imprévisibles alors viennent les perturber.

Le nouvel examen décrété par les ministres de l'OTAN doit, de toute nécessité, permettre de définir l'orientation de l'Alliance pour jusqu'à la fin du siècle. Le Canada participera à ce travail et se conformera à ces résultats. Qu'il me soit permis de féliciter ici le ministre des Affaires étrangères de la Belgique, M. Léo Tindemans, d'avoir lancé cette initiative et de saluer dans la personne du nouveau secrétaire général de l'OTAN, Lord Carrington, un homme dont les idées sur les